



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Points 15, 25 et 69 b) de l'ordre du jour

Culture de paix

Développement agricole, sécurité alimentaire
et nutrition

Promotion et protection des droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Lettre datée du 9 décembre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom des délégations citées dans l'annexe à la présente lettre, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration commune prononcée à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre des points 15, 25 et 69 b) de l'ordre du jour.

La déclaration commune reste ouverte à la signature de toutes les délégations concernées.

(Signé) Yuriy Sergeyev



**Annexe à la lettre datée du 9 décembre 2013 adressée
au Secrétaire général par le représentant permanent
de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration commune à l'occasion du quatre-vingtième
anniversaire de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine
(Holodomor)**

Les délégations de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la France, de la Géorgie, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, d'Israël, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de Malte, de Moldova, de Monaco, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suède et de l'Ukraine,

Guidées par les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les autres instruments universels pertinents dans le domaine des droits humains, qui garantissent le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne,

Réaffirmant la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui proclame en particulier que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation,

Gardant à l'esprit que la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor) a coûté la vie à des millions d'innocents,

Étant convaincues que la tragédie de la Grande Famine (Holodomor) devrait rappeler aux générations présentes et futures qu'elles doivent respecter les droits de l'homme sans conditions et, avant tout, le droit à la vie, afin d'empêcher que de telles tragédies se reproduisent,

Rappelant à cet égard la déclaration commune du 7 novembre 2003 ([A/C.3/58/9](#) et [Add.1](#)) et la Déclaration du 16 décembre 2008 ([A/63/613](#)) prononcées à l'occasion des soixante-dixième et soixante-quinzième anniversaires de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor), respectivement, dans lesquelles celle-ci est considérée comme une tragédie nationale pour le peuple ukrainien, provoquée par les mesures et les pratiques cruelles du régime totalitaire,

Rappelant la résolution adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en mémoire des victimes de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor), le 1^{er} novembre 2007,

Sachant qu'il importe de faire connaître à l'opinion les événements tragiques qui ont marqué l'histoire de l'humanité afin d'empêcher qu'ils se reproduisent à l'avenir,

1. Rendront hommage à la mémoire des victimes de la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor), famine résultant de l'action de l'homme, qui a coûté la vie à des millions d'Ukrainiens et de personnes d'autres nationalités vivant en Ukraine à cette époque;

2. Rendent hommage à la mémoire des millions de Russes, de Kazakhs et de personnes d'autres nationalités qui sont morts de faim dans la région de la Volga, dans le nord du Caucase, au Kazakhstan et dans d'autres régions de l'ex-Union soviétique;

3. Saluent les initiatives prises par les États pour ouvrir leurs archives sur les événements qui se sont déroulés en 1932 et 1933 dans le souci de faire toute la lumière sur cette tragédie et d'informer le public aux niveaux national et international de manière à ce qu'il en appréhende les causes et les conséquences;

4. Soulignent que le souvenir des horreurs et atrocités passées devrait aider à renforcer l'action menée par la communauté internationale pour garantir le respect sans conditions des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde entier;

5. Prient instamment les États Membres de sensibiliser l'opinion à la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine (Holodomor), qui a marqué une page tragique de l'histoire du monde.
